



Moto chien responsabilite civil

Par **djivelek**, le **11/01/2010** à **19:50**

Bonjour,rnrn Il y a quelque temps, je suis tombé de ma moto a cause d'un chien.rnCe dernier etait sans laisse, je l'ai evité (j'aurais peut etre pas du!!), et j'ai perdu le controle de mon vehicule.rnApres une petite dispute avec les 2 personnes presentes, j'ai finalement reussi a faire un constat.rnrnJ'ai appelé mon assurance qui m'a dit que ca devrait etre la responsabilité civil du responsable du chien qui devrait prendre en charge les reparations (par contre elle aurait surrement un malus!).rnrnSeulement voila, aujourd'hui, ce fameux responsable m'a appelé, complètement paniqué, me disant que son chien n'est ni vacciné, ni tatoué (trouvé dans la rue). Or son assurance lui demande le carnet de vaccination du chien, avec la race et le lieu de résidence.rnEt quand je lui ai annoncé le montant des réparations.... ca l'a vraiment pas rassuré.rnrnAlors me voila sur ce forum, avec tout le civisme dont je pusse faire preuve envers cette personne, pour me permettre de vous demander s'il existe une solution a lui proposer...rnrnCordialement.

Par **ChrisBdx**, le **12/01/2010** à **16:44**

BonjourrnrnCe n'est pas à vous de trouver un arrangement. Vous êtes la victime dans cette histoire.rnrnVous devez faire un constat amiable avec cette personne en indiquant que le chien était en divagation. S'il refuse, gardez ses coordonnées et faites votre déclaration en les mentionnant sur votre courrier.rnrnC'est à votre assureur de faire réparer votre véhicule et il se retournera contre le propriétaire du chien.rnrnSi vous êtes en formule tiers, ça sera tout d'abord une expertise de votre moto et un règlement à l'aboutissement du recours contre cette personne.

Par **djivelek**, le **12/01/2010** à **21:53**

Tout d'abord merci de votre réponse.rnrnJe suis bien conscient que ce n'est pas a moi de trouver un arrangement. Le constat amiable a été remplis et envoyé a nos assurances respectives.rnrnDe toute maniere je suis sur d'etre remboursé totalement, etant assuré tout risques.rnJe ne m'inquiete donc pas du tout.rnrnJe me suis permis de poser cette question sur ce forum, suite a l'appel du proprietaire du chien, paniqué par l'absence de carnet de vaccination.rnJe me suis simplement dit que je pourrais peut etre me renseigner pour lui.rnrnMais peut-etre devrais-je effectivement le laisser se débrouiller.

Par **ChrisBdx**, le **12/01/2010** à **22:01**

BonsoirrrnrnJe pense qu'un accident est suffisamment bouleversant et pénible à gérer pour se préoccuper du responsable en plus.rnrnC'est tout à votre honneur mais malheureusement, pour vous répondre, tout va dépendre de son contrat d'assurance. Je ne peux pas vous indiquer ce qu'il en sera de sa responsabilité ou de la prise en charge par son assureur malheureusement.rnrnCelà étant, s'il n'a pas respecté les clauses de son contrat comme présenter des documents indispensables à la couverture des dommages causés par son animal, l'assureur est en droit de lui demander le remboursement des frais engagés (pour rembourser votre assureur). Mais là encore, tout dépend de son contrat, de son assureur, des procédures de son assureur, etc etc.